

Annexe VI.

Renseignements administratifs

Les membres de la délégation syndicale :

Les membres du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail :

Les membres du Conseil d'entreprise :

Le nom du conseiller en prévention :

Le nom de la personne de confiance (facultatif):

Les différents services de l'inspection du travail sont établis à :

- Contrôle des Lois Sociales (SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale) :*
- Contrôle du bien-être au travail :*
- Inspection Sociale (SPF Sécurité sociale) :*